



PROCES-VERBAL

Séance du Conseil municipal du 09 août 2022

Membres en fonction : 17

Membres présents : 10

Le maire : Michel WIRA

Les adjoints : Jean-Claude SCHLATTER ; Yves HOLZMANN ; Cédric DOCHTER ; Evelyne HOCHSCHLITZ.

Les conseillers municipaux : Anne-Marie GARRIGUE, Gauthier KEMPF, Alexia FREY ; Luc HEINRICH ; Alexis WEISS.

Membres absents excusés : 7

Madame Déborah HILS (procuration à Michel WIRA)

Madame Christelle LABREUCHE (procuration à Luc HEINRICH)

Monsieur Olivier KEMPF (procuration à Jean-Claude SCHLATTER)

Madame Véronique METTEMBERG (procuration à Evelyne HOCHSCHLITZ)

Monsieur Benoît PAULET (procuration à Yves HOLZMANN)

Madame Audrey SCHANDENE (pas de procuration)

Madame Richarde KIENTZ (pas de procuration)

Public : 0

La séance est ouverte à 19h15 par le Maire, Monsieur Michel WIRA. Il adresse ses salutations à l'assemblée.

Il excuse Madame Déborah HILS (procuration à Monsieur Michel WIRA), Madame Christelle LABREUCHE (procuration à Monsieur Luc HEINRICH), Monsieur Olivier KEMPF (procuration à Monsieur Jean-Claude SCHLATTER), Madame Véronique METTEMBERG (procuration à Madame Evelyne HOCHSCHLITZ), Monsieur Benoît PAULET (procuration à Monsieur Yves HOLZMANN), Madame Audrey SCHANDENE (pas de procuration) et Madame Richarde KIENTZ (pas de procuration).

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales portant sur la nomination d'un secrétaire à chaque séance, le Conseil municipal désigne Monsieur Cédric DOCHTER secrétaire de la présente séance.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 juillet 2022

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance 19 juillet 2022 est adopté à l'unanimité (15 voix).

3) ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX ET/OU FOURNITURES ET SERVICES -

➤ 3.1. Attribution du marché de nettoyage de l'école élémentaire - Délibération n°20220809-1

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat avec la société qui effectuait le nettoyage de l'école élémentaire est arrivé à échéance en juillet 2022.

La commune a relancé une consultation et Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la mieux disante de l'entreprise FMVS pour un montant de 27 560.29 € HT soit 33 072.35 € TTC.

Monsieur le Maire précise que cette prestation court jusqu'à la fin de l'année scolaire soit jusqu'au 7 juillet 2023.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'offre présentée par l'entreprise FMVS pour un montant de 27 560.29 € HT soit 33 072.35 € TTC pour l'entretien de l'école élémentaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'offre de l'entreprise ainsi que tout document afférant à la présente délibération

Adopté à l'unanimité (15 voix)

En l'absence d'autres points, Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour cette séance de travail et la clôt à 19h30.

Le secrétaire de séance
Cédric DOCHTER

Le Maire
Michel WIRA